

Arrêté n°
Portant désignation des membres titulaires
du Comité national ITIE (CN-ITIE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2007-909 du 31 juillet relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;
- Vu le décret n°2021-1145 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives ;
- Vu le décret n°2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2024-923 du 02 avril 2024 portant nomination du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;
- Vu le décret n°2024-940 du 08 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- Vu le décret n°2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le Règlement intérieur du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (CN-ITIE) Sénégal,

ARRÊTE :

Article 1.-Sont désignés membres du Groupe Multipartite (GMP) du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (CN-ITIE) Sénégal les représentants consignés dans le tableau ci-après.

ORGANISATION	MEMBRES TITULAIRES	OBSERVATIONS
INSTITUTIONS PUBLIQUES		
Présidence de la République	M. Thialy FAYE	
Assemblée nationale / Commission de l'Energie et des Ressources minérales	M. Babacar NDIAYE	
	Mme Awa SOW	
Haut Conseil du Dialogue social (HCDS)	M.Oumar FALL	
Médiature de la République	M. Assane SALL	
Ministère des Finances et du Budget	M. Massène GADIAGA	MFB/ DGD
	M. Mamadou NDIAYE	MFB / DGID
	M. Bara SECK	MFB / DGCPT
Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines (MEPM)	M. Ibrahima GASSAMA	
	M. Lamine DIOUF	
	M. Papa Samba BA	
Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires	M. Arona BA	
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Mme Khadidiatou Dramé DIOP	

Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme du Service public	M. El Hadj Ibrahima DIALLO	
Ministère de la Justice / Direction de la Bonne gouvernance	M. Alassane GUEYE	
	M. Ahmadou Moustapha FALL	
INDUSTRIES EXTRACTIVES		
Petrosen SA	Mme Aissatou SY	
Chambre des Mines	M. Astou MBAYE	Dangote/Cement Senegal
	M. Amadou DIAWRA	ERAMET
	M. Ababacar FALL	Sabodala Gold Operations SA / Baobab Mining Company
	M. Cheikh Ahmed Tidiane GUEYE	Petowal Mining Company (PMC)
Plateforme des entreprises de l'Amont pétrolier	Mme Fatimata SOW	bp
	M. Ousseynou DIAKHATE	Woodside
	M. El Hadji Amath DIALLO	Total
	M. Mamadou Mar FAYE	Kosmos Energy
SOCIETE CIVILE ET AUTRES ORGANISATIONS		
Publiez Ce que Vous Payez (PCQVP)	Mme Gnagna Diéne DIASSE	WIM
	Mme Ngara DIOUF	FEE
	M. Papa Fara DIALLO	PCQVP
	Mme Marie Mbathio NDIAYE	PCQVP
	M. Badara TINE	RADDHO
CONGAD / OXFAM	Mme Salimata BOCOUM	
SYNPICS	M. Amadou Sabar BA	
UAEL	M. Mamadou Oury Bailo DIALLO	
ONECCA	M. Oumar THIOUNE	
Syndicat des travailleurs du secteur extractif	M. Ousmane NDIAYE	
TOTAL : 35 membres		

Article 2. - Les membres du GMP sont désignés, conformément aux critères définis dans le règlement intérieur du CN-ITIE Sénégal, pour un mandat de deux (02) ans.

Chaque membre s'engage à participer activement aux travaux du Groupe Multipartite, à promouvoir la transparence et à garantir l'adhésion de leurs institutions respectives aux objectifs de l'ITIE.

Article 3. - Les membres du GMP doivent exercer leurs fonctions dans un cadre de rigueur, d'objectivité et de transparence, conformément aux principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Article 4. - Le Ministre, Secrétaire de la Présidence de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.


Bassirou Diomaye Diakhar FAYE